

Paris, 18 juin 2014



Conférence Débat

Réforme territoriale et entreprises : un nouveau partenariat pour la transition énergétique ?

animée par Jean-Louis Caffier



Deux transitions sont inscrites au calendrier 2014 : la réforme territoriale et la transition énergétique et écologique.

Dans le domaine de l'énergie, les territoires ont pu revendiquer au cours du Débat National sur la Transition énergétique, d'être directement impliqués dans la mise en œuvre d'une politique dont les grands objectifs sont fixés aux niveaux européen et national. Dans quelle mesure, la refonte de ces schémas bouleversera-t-elle les compétences et circuits de décisions établis ?

Quels seront demain les interlocuteurs des entreprises et services énergétiques et leurs périmètres d'action respectifs ?

Simplification ou complexification ?

Programme



Ouverture de la conférence

- **Alain Le Du**, Président du SERCE



Présentation de la Réforme territoriale

- **Françoise Larpin**, Directrice de KPMG,



Le point de vue des collectivités locales et territoriales

- **Chantal Jouanno**, Sénatrice de Paris, ancienne Secrétaire d'État à l'Écologie
- **Pascal Sokoloff**, Directeur de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
- **Guy Lacroix**, Président-Directeur général de Cofely Ineo



Conclusion

- **Alain Grandjean**, Économiste, Président du Comité des experts du Débat National sur la Transition Énergétique, Membre du Comité stratégique de la Fondation Nicolas Hulot



Synthèse des débats

Réforme territoriale et entreprises : un nouveau partenariat pour la transition énergétique ?



Alain Le Du, Président du SERCE

Lorsque nous avons eu l'idée de cette table ronde, il y a quelques mois, il n'y avait pas encore eu de changement de gouvernement. Le PLTE (projet de loi sur la transition énergétique) et le projet de loi sur la réforme territoriale étaient attendus sous peu. C'est finalement ce matin (*NDLR : le 18 juin 2014*) qu'a été présenté le Projet de loi sur la transition énergétique, en Conseil des ministres, par la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal. Par ailleurs, le gouvernement a récemment décidé de revoir la carte des régions et, même, des départements. Tout cela constitue une très bonne matière pour nos échanges d'aujourd'hui.

Les entreprises de réseaux et de services énergétiques, réunies au sein du SERCE, sont au cœur des débats qui animent le projet de loi sur la transition énergétique. Elles développent en effet leurs compétences et savoir-faire dans les infrastructures et réseaux électriques, en allant de la production d'énergie (nucléaire, énergies renouvelables), le transport et la distribution, aux réseaux d'éclairage public, en passant par les réseaux de communications, les infrastructures de recharge pour véhicules électriques... Elles interviennent en outre dans le secteur du bâtiment (qu'il s'agisse de la construction ou de la rénovation), leur qualité d'intégrateurs multi-techniques les rendant d'ailleurs particulièrement pertinentes pour élaborer des solutions adaptées à chaque rénovation. Enfin, elles sont aussi présentes dans l'industrie, avec une innovation constante pour aider les industriels à mettre en place et maintenir les installations tout en maîtrisant leurs consommations d'énergie. Il serait trop long d'énumérer tous leurs domaines de compétences mais elles sont au cœur des débats sur la maîtrise de l'énergie.

Nos entreprises sont implantées partout en France. Elles emploient 145 000 personnes, sur 900 sites répartis sur l'ensemble du territoire. Elles représentent une part importante de l'emploi local non délocalisable. Elles travaillent avec les collectivités et ont besoin d'être proches de leurs clients. La remise en cause de l'organisation territoriale ne nous rassure pas. La « clarification des compétences des collectivités territoriales » énoncée dans la loi de janvier 2014 suscite pour nous beaucoup d'interrogations. La réforme territoriale semble remettre en cause les compétences et les circuits de décision établis. Nos entreprises sont des acteurs importants de la transition énergétique, via à la fois les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Elles jouent un rôle moteur pour le déploiement de la fibre optique et des bornes de recharge. La transition est porteuse d'activité mais en l'absence de décisionnaire identifié, les projets s'enliseront.

Dans le difficile contexte économique actuel, un trop long délai de mise en place des infrastructures risque de retarder la transition énergétique et de peser sur l'emploi local. Pour y voir plus clair, nous avons demandé à nos intervenants de faire le point sur les textes et leurs évolutions. La sénatrice **Chantal Jouanno** apportera son éclairage d'élue. **Pascal Sokoloff**, Directeur général de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), évoquera les collectivités. **Guy Lacroix**, Président-Directeur général de Cofely Ineo et Vice-président du SERCE, témoignera de l'expérience des entreprises du SERCE. Enfin, en conclusion, **Alain Grandjean** apportera sa vision sur la cohérence entre territorialité et enjeux énergétiques. Mais tout d'abord, **Françoise Larpin**, Directrice nationale Service public de KPMG, va nous présenter la réforme territoriale.



Présentation de la Réforme territoriale



Françoise Larpin, Directrice nationale
"Service public" / KPMG

On compte environ une réforme territoriale par mandat, même si toutes ne s'appellent pas « lois de décentralisation ». On peut y ajouter les réformes financières et fiscales, qui ont tendance à se multiplier. Le contexte dans lequel évoluent les collectivités territoriales est donc en évolution constante. Du coup, rien n'est jamais stabilisé, ce dont se plaignent les collectivités locales mais aussi les entreprises.

La loi MAPAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), votée le 24 janvier 2014, a créé onze métropoles dont huit métropoles de droit commun : les grandes agglomérations ont vocation à acquérir ce nouveau statut, soit au 1^{er} janvier 2015, soit au 1^{er} janvier 2016.

Trois d'entre elles ont dans ce cadre un statut particulier : Paris, Lyon et Aix-Marseille-Provence. La loi encourageait déjà les agglomérations à prendre des compétences nouvelles, notamment en matière d'énergie, de climat ou encore de réseaux.

Ces évolutions s'accompagnent de la suppression progressive des syndicats à vocation unique ou multiple, dont la raison d'être peut être remise en cause du fait de leur trop petite taille. Ainsi, si le périmètre de ces syndicats se trouve inclus dans celui de la structure intercommunale, qui évolue, ils sont dissous. Si le périmètre excède celui de la structure, il existe une possibilité pour celle-ci de représenter les communes dans le syndicat (exemple des syndicats départementaux d'énergie).

Les entreprises peuvent donc voir disparaître leur interlocuteur habituel. On trouve ces syndicats dans de nombreux secteurs, notamment dans les réseaux. Nous accompagnons actuellement une métropole dans ses évolutions et constatons que la question des syndicats est prégnante. Soit les syndicats sont amenés à disparaître, soit l'intercommunalité y adhère.

J'entends parler de clarification et de simplification depuis 30 ans. Or je vois arriver des textes qui ne font que compliquer la situation ! Malheureusement, l'objectif de clarification n'est pas toujours atteint. Les élus locaux sont devenus très puissants grâce à leurs associations d'élus (des régions, des grandes villes, des départements...). Les élus des futures métropoles de Paris et Aix-Marseille sont en passe d'obtenir de haute lutte un recul dans la loi MAPAM concernant le statut juridique des conseils de territoires. Cela montre que même une loi votée n'est pas forcément stabilisée.

La loi a fait émerger des collectivités en tant que chefs de file. Dans le champ de l'énergie, communes et EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) ont gardé un certain nombre de prérogatives et sont autorités concédantes en matière d'électricité et de gaz. Les régions sont chefs de file en matière d'aménagement du territoire, de la protection du climat, de la qualité de l'air et de l'énergie ; les départements en matière de développement et contribution à la résorption de la précarité énergétique. Quant à l'État, il continue lui aussi à œuvrer dans ces domaines. On voit là qu'il n'y a de réelle clarification ni entre collectivités, ni entre les collectivités et l'État. Les conférences territoriales de l'action publique prévues dans la loi MAPAM doivent aider à coordonner les différents acteurs.

Il existe tout de même un espoir de clarification avec le nouveau texte déposé sur les régions, qui prévoit de les rendre plus puissantes. L'objectif est de les centrer sur ce qui relève de la stratégie et de la programmation (enseignement supérieur, innovation, recherche...). Cela dit, les métropoles ont obtenu de pouvoir continuer à peser dans ces domaines. L'échelon départemental, quant à lui, est très controversé. Sachons, en tout cas, que les fusions ne génèrent pas forcément d'économies, tout au moins pas tout de suite. En outre, dans les territoires ruraux, en l'absence de métropoles suffisamment importantes, il n'y a pas de relais possible aux départements. Sans compter que les métropoles ne seraient pas forcément toutes en mesure de reprendre les compétences des départements.

Dès lors qu'il est question de prestations de services et de marchés publics avec des collectivités, le transfert de compétences d'une collectivité à une autre implique un transfert automatique des contrats. La collectivité informe alors l'entreprise qu'elle a changé de co-contractant. Lorsque les contrats arriveront à échéance, les collectivités seront tentées de renégocier les contrats sur un périmètre plus large : certaines entreprises y gagneront, d'autres non. Les pressions sur les prix seront plus fortes, les contrats portant sur un périmètre plus large.

Soulignons que les investissements locaux risquent de diminuer, les collectivités ayant de plus faibles marges de manœuvre. L'État ayant annoncé des baisses de dotations de 11 milliards d'euros, les collectivités n'auront plus les moyens de financer autant d'investissements publics qu'auparavant. Certaines normes (notamment dans le secteur du bâtiment) aideront néanmoins les entreprises de vos secteurs à résister à ce choc. Cela dit, l'âge d'or des collectivités en matière d'investissements est sans doute derrière nous.

Jean-Louis Caffier : " Chantal Jouanno, la France a-t-elle les moyens financiers de mener à bien à la fois la réforme territoriale et la transition énergétique ? "



Chantal Jouanno, sénatrice de Paris, ancienne Secrétaire d'État à l'Écologie

Quelle que soit l'amplitude des choix en termes de mix énergétique, il y a un moment où il faut réconcilier les moyens de production, sans oublier les infrastructures de transport et de distribution électrique au regard de l'évolution de la demande, avec de fortes disparités régionales.

Dans les régions, les dépenses de fonctionnement sont devenues majoritaires (elles représentent environ 60 % du total des dépenses, alors que les dépenses d'investissement n'en représentent que 40 %). La logique initiale voulait pourtant que les régions soient l'échelon d'investissement.

La suppression des départements ne sera sans doute pas un facteur d'économies, d'autant que leurs compétences sociales devront être assumées. Aucun institut n'a d'ailleurs pu chiffrer l'économie potentielle et le gouvernement ne s'est engagé sur aucun chiffre. L'idée de supprimer les départements sera sans doute très contestée dans les territoires ruraux. Elle devrait poser moins de difficultés dans les milieux urbains.

La suppression de la clause de compétence générale est l'un des principaux facteurs d'économies attendu à terme, l'autre étant les regroupements plus ou moins volontaires de niveaux de collectivité inférieurs à 10 000 habitants. Mais cette dernière idée ne paraît pas simple à mettre en œuvre !

Nous souhaitons qu'il soit possible de mener une concertation locale pendant trois ou quatre mois sur la réforme territoriale, afin de permettre aux acteurs de parvenir à un consensus. Si aucun consensus n'est trouvé, la réforme s'appliquera alors telle que prévue. Sans phase préalable de concertation, on perdra beaucoup de temps. On n'est pas à quatre mois près, compte tenu des nombreuses réformes territoriales passées, dont certaines ont avant tout accru la complexité du système.

Quel niveau de liberté sera accordé aux collectivités ? Deux visions s'opposent dans l'énergie : une vision très centralisée et une autre, plus décentralisée. Mon parti, l'UDI, est très décentralisateur et souhaite confier aux collectivités un vrai droit à l'expérimentation. Le projet de loi sur la transition énergétique (PLTE) prévoirait des possibilités d'expérimentation mais il ne s'agirait pas d'un droit ouvert (on renverrait à une ordonnance). Nous

souhaiterions qu'il s'agisse d'un droit ouvert, que ce soit au niveau des régions ou des intercommunalités et agglomérations.

Avons-nous les moyens de financer la transition énergétique ? Les chiffres sont impressionnants en valeur absolue. Ils le sont moins en valeur relative : 37 milliards d'euros, à l'échelle de la France, ne représentent pas un montant de dépenses inatteignable. En réalité, 10 à 30 milliards d'euros de plus seraient nécessaires, mais ces investissements sont aussi des vecteurs de croissance.

Parmi les reproches que peut susciter le PLTE : il n'y est pas indiqué de quelle manière se fera le financement. Les énergies fossiles font actuellement l'objet de 6 milliards d'euros par an de subventions fiscales. À l'UDI, nous sommes favorables à la taxe carbone et à l'écotaxe poids lourds (qui permettrait de financer le développement des transports en commun). Il existe donc des pistes pour financer la transition énergétique.

L'UDI a publié le 17 juin une proposition de résolution sur la transition énergétique. Nous préconisons la mise en place d'un fonds souverain de financement, idée évoquée depuis longtemps. Ce fonds permettrait d'octroyer des prêts à des taux intéressants. Il serait notamment financé par les provisions constituées en vue du démantèlement des centrales nucléaires. À mon avis, le projet de loi n'exclut pas cette idée. Certains éléments laissent penser que c'est une piste envisagée par le gouvernement.

Le projet de loi prévoit de doubler le fonds chaleur : c'est une très bonne chose. C'est là l'une des énergies les plus intéressantes en termes de coûts de la tonne de carbone évitée, et le dispositif fonctionne bien à l'échelle locale.

J-L C : "Le projet de loi sur la Transition énergétique prévoit notamment 7 millions de points de recharge de véhicules électriques d'ici à 2030, 1 500 méthaniseurs et une simplification des démarches dans le cadre du développement des énergies renouvelables. Concernant la réforme territoriale, il est prévu de donner aux régions un pouvoir réglementaire dans le cadre de leurs compétences ainsi qu'une prise en charge de la voirie. Pascal Sokoloff, quel schéma entrevoyez-vous ?"



Pascal Sokoloff, Directeur de la FNCCR

AU préalable, je souhaiterais répondre aux inquiétudes exprimées par Alain Le Du concernant l'impact sur les interlocuteurs et donneurs d'ordre des réformes prévues en matière d'organisation des collectivités. Pour les entreprises du SERCE, les donneurs d'ordre sont essentiellement les collectivités locales et groupements de collectivités s'occupant d'électricité.

Face à ces inquiétudes, j'aimerais citer une réponse apportée par Ségolène Royal à l'Assemblée Nationale, le 27 mai dernier, à une question sur l'avenir des syndicats départementaux d'électricité, qui sont souvent les donneurs d'ordre des entreprises du SERCE :

« Pour des raisons de taille et d'efficacité, l'article 2224-31 du code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie a encouragé le regroupement des autorités organisatrices de la distribution au niveau de syndicats départementaux. Si l'organisation de la distribution publique de l'électricité ne constitue pas un système figé et qu'il devra vraisemblablement évoluer et s'adapter, comme il l'a fait par le passé, il n'entre pas dans les intentions du gouvernement de remettre en cause les fondamentaux. Ainsi, la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action territoriale et d'affirmation des métropoles, si elle confère aux métropoles ou aux communautés urbaines la compétence d'autorités concédantes de la distribution d'électricité, n'impose pas le démantèlement des syndicats d'électricité mais uniquement la substitution de la métropole ou de la communauté urbaine aux communes au sein de ces syndicats », a déclaré la ministre.

Dans la distribution d'énergie, il existe des fondamentaux historiques que le gouvernement n'a pas l'intention de remettre en cause. Le système électrique est organisé de manière très spécifique dans notre pays. D'une superficie d'environ 500 000 km², le territoire français est l'un des plus étendus d'Europe. Il se caractérise par une ruralité qui a

peu d'équivalent dans les autres États de l'Union européenne. C'est d'ailleurs un point dont il faut tenir compte dans les comparaisons entre la France et l'Allemagne sur la desserte des territoires en électricité.

Je pense que l'on a trouvé en France un point d'équilibre entre un opérateur qui bénéficie de droits exclusifs et des autorités organisatrices de grande taille. Dans la distribution d'électricité, la réforme territoriale est en cours depuis la loi de 2006. Il y a une dizaine d'années, il y avait 1 200 autorités concédantes de distribution d'électricité. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 600. Une rationalisation a donc déjà été menée ces dernières années. Les effets d'échelle, dans les syndicats, se déclinent par exemple dans l'efficacité énergétique, sous la forme de conseils mutualisés, ce qui permet à quelques techniciens peu nombreux mais experts de se déplacer dans l'ensemble des collectivités membres d'un syndicat pour y faire des diagnostics de performance énergétique. Cela permet de réaliser des économies de 30 voire 40 % à l'échelle communale.

J-L C : " Vous semblez sous-entendre que les changements ne seront pas révolutionnaires ? "

"Nous pensons que la transition énergétique ne réussira que s'il s'agit d'un processus rationalisé, ambitieux mais tenant compte du contexte économique et historique. Les collectivités doivent en être partie prenante, alors qu'il leur est en même temps demandé de réaliser des milliards d'euros d'économies. C'est jouable à condition d'évaluer les mesures mises en place à l'aune des réalités économiques et sociales".

J-L C : " Guy Lacroix, pensez-vous que les évolutions à venir présentent des opportunités ? "



Guy Lacroix, P-DG de Cofely Ineo, Vice Président du SERCE

Elles ont deux effets contradictoires. D'une part, la réforme territoriale a plutôt tendance à nous inquiéter : qui dit réforme, dit désorganisations momentanées, ce qui veut dire que certains investissements ne se feront pas en temps et en heure. Or les collectivités publiques représentent des clients importants pour nos entreprises. Cette désorganisation à venir nous inquiète donc particulièrement.

J-L C : "Pendant combien de temps vos entreprises peuvent-elles faire face à des retards d'investissements ? "

"Nos entreprises ne peuvent pas attendre du tout ! Leur équilibre économique risque d'être entravé par ces retards d'investissements avec des effets immédiats sur l'emploi local. Les développements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont des sources de travaux importantes. Il faut que ces travaux soient réalisés : cela fait longtemps qu'on en parle ! Je ne suis pas sûr que le projet de loi sur la transition énergétique présente de réelles avancées à ce niveau. Je crains notamment qu'il ne prévoie pas que l'État se montre exemplaire dans ces domaines. Et ce, alors même que plusieurs millions de mètres carrés à rénover sont concernés".

"Par ailleurs, je suis très étonné de l'incohérence de la méthode suivie dans le cadre de la réforme territoriale, qui consiste à décider d'une organisation sans avoir même défini les différents niveaux de compétences. L'inverse semblerait plus logique !"

Françoise Larpin

"Les intercommunalités travaillent en ce moment sur les compétences, la loi laissant une certaine marge de manœuvre en la matière (c'est par exemple le cas en matière de voirie). Certaines collectivités auront une approche a maxima (elles souhaiteront récupérer le maximum de compétences). Des communautés urbaines ont mis en place une organisation par secteur (réseaux, voirie...). Quoi qu'il en soit, il faut plusieurs mois pour mettre en place les nouvelles organisations. L'ensemble du processus peut prendre un à deux ans".

Chantal Jouanno

"La méthode pose problème : la question des compétences n'a pas encore été abordée. À quel échelon confie-t-on telle ou telle compétence ? Quid des collèges et lycées ? Quid de la dépense sociale assurée actuellement par le département, qui est le mieux à même de le faire ? C'est seulement dans un deuxième temps que l'on devrait discuter de l'organisation cible. Le débat va être très complexe au niveau parlementaire. Il n'y a pas d'accord au sein de notre propre groupe sur ce que devrait être la réforme *in fine*.

J'aimerais revenir sur la question de l'exemplarité de l'État. C'était l'un des enjeux lors du Grenelle de l'Environnement. Nous sommes favorables à un dispositif semblable au *Climate change act* mis en place au Royaume-Uni, avec une autorité indépendante chargée de vérifier le suivi d'une bonne trajectoire. Malheureusement, l'État fixe des obligations qu'il ne s'applique pas ! Il est par exemple impossible, au Sénat, de recharger un véhicule électrique.

La crise actuelle est structurelle. Le déficit est pour beaucoup lié à nos importations d'énergie. La transition énergétique offre donc une véritable opportunité".

J-L C : "Pascal Sokoloff, quelle méthode préconisez-vous ?"

Pascal Sokoloff

"La nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique fait consensus. Le bâtiment, résidentiel et tertiaire, constitue le cœur de cible, puisqu'il compte pour une grande part des consommations d'énergie en France. Une piste nous semble intéressante : l'émergence d'un service public de la performance énergétique, qui serait semble-t-il porté par les régions. Le concept, qui a été introduit l'an dernier par la loi Brottes, revient au goût du jour. On pâtit dans ce domaine de la multitude de dispositifs faisant intervenir à la fois des organismes comme l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), les collectivités territoriales... Je pense que le consommateur a besoin d'une plus grande visibilité dans ce domaine. Nous espérons que la désignation d'un chef de file (la région) créera un électrochoc et montrera que l'on change de braquet !"



Guy Lacroix

"Dans le cadre de la réforme territoriale, la région pourrait être amenée à fixer des exigences en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique pour les permis de construire délivrés par les communes. "

Chantal Jouanno

"Pour ce qui est du tiers-financement, nous l'avons toujours promu. La question centrale est de savoir qui garantira l'efficacité des travaux. C'est d'ailleurs pour cette raison que le dispositif de l'éco-PTZ n'a pas très bien fonctionné.

Un objectif de 500 000 rénovations lourdes par an était fixé. Beaucoup d'acteurs permettent, cela dit, avec des rénovations de moindre ampleur et des investissements plus modestes, de réduire rapidement les consommations d'énergie. Nous sommes favorables à ce que les collectivités mettent en place des sociétés de services en économies d'énergie. "

Pascal Sokoloff

"Nous avons réfléchi à des solutions novatrices pour progresser sur la voie de la transition énergétique tout en respectant les équilibres financiers. Pourquoi ne pas associer les effets vertueux des engagements des collectivités en matière d'efficacité énergétique et d'ENR ? Parmi nos propositions : majorer les tarifs d'achat de l'électricité renouvelable produite par les collectivités locales, avec en contrepartie des investissements pour réduire la précarité énergétique.

Avec ce type d'approche, les effets sur la CSPE (Contribution au service public de l'électricité) sont neutres : la diminution de la précarité énergétique réduit les sommes dévolues aux consommateurs en situation de précarité, sommes également financées par la CSPE. Nous appelons à innover dans le montage des projets, en suscitant des rétroactions positives. Des réflexions sont menées au niveau des conseils régionaux sur des sociétés d'économie mixte ou des partenariats avec des entreprises privées, avec l'idée de travailler à la fois sur les ENR et la MDE (Maîtrise de l'énergie)."

Guy Lacroix

"Il faut vraiment réfléchir à ce qui pourrait arriver aux entreprises en l'absence de mesures permettant d'éviter les retards dans les investissements. Nous sentons déjà aujourd'hui la faiblesse de l'action publique.

Le contexte budgétaire est déjà difficile. La réforme va de surcroît provoquer une désorganisation. Nous tirons la sonnette d'alarme sur ce point.

Nous sommes par ailleurs très enthousiastes à l'idée de travailler dans l'efficacité énergétique et les ENR. Il s'agit de réelles opportunités qui sont des sources de travaux importants pour nos entreprises."

Chantal Jouanno

"Si une phase de concertation préalable est nécessaire pour éviter les contestations futures, le calendrier doit cependant être clair et relativement serré. J'ai toujours été très hostile à la réduction de la durée des mandats. Face à un pays confronté à des problématiques de long terme, la multiplication des échéances électorales provoque des reports de décisions d'investissements préjudiciables. Nous serions favorables à l'allongement de la durée des mandats (en limitant le nombre de mandats à deux) et à la concomitance des différentes élections."

Questions de la salle

"Les syndicats d'économies d'énergie et la TCCFE (Taxe communale sur la consommation finale d'électricité) existent déjà pour financer les économies d'énergie. Des débats ont eu lieu au Sénat pour savoir si cette taxe pouvait permettre de financer la transition énergétique."



Chantal Jouanno

"Nous n'avons pas commencé à débattre du projet de loi sur la transition énergétique au Sénat. Nous n'avons pas encore le texte. Lorsque nous avons voté la loi Nome, nous avons pu constater la grande complexité du sujet que vous évoquez !"

Pascal Sokoloff

"L'an dernier, une disposition a modifié le régime de la taxe sur l'électricité en permettant aux autorités concédantes de percevoir aussi cette taxe sur les communes de plus de 2 000 habitants, au moment même où ces communes étaient tenues à des restrictions budgétaires. Une proposition de loi examinée il y a quelques semaines par le Sénat vise à revenir au système antérieur. Il n'est pas certain qu'elle aille jusqu'à son terme. Cela dit, le collectif budgétaire pour 2014 en cours d'examen à l'Assemblée Nationale reprend cette idée. L'intention semble bien de confirmer le retour au système antérieur. Les syndicats d'énergie peuvent percevoir la taxe sur des communes de moins de 2 000 habitants : cette taxe finance *grosso modo* la moitié de l'électrification en zones rurales (laquelle représente au total de l'ordre de 1 milliard d'euros par an, somme dont l'autre moitié est financée par le FACÉ, Fond d'amortissement des charges d'électricité). "



Conclusion



Alain Grandjean, Économiste, Président du Comité des experts du Débat National sur la Transition énergétique

L'Europe se trouve sur le plan macro-économique en situation de quasi-déflation. Face au risque gravissime de déflation, le président de la Banque centrale européenne a pris des mesures de politique monétaire innovantes. Les entreprises, elles, sont très inquiètes : si les prix baissent, les acteurs économiques préfèrent attendre pour réaliser leurs achats. Par ailleurs, dans une telle situation, la lutte contre l'endettement est contre-productive. La dette publique grecque continue à augmenter par rapport au PIB du pays du fait de la déflation. Les Japonais souffrent de ces symptômes depuis 25 ans et la crise de 1929 a été une grande période de déflation.

Face à cette situation, il existe une opportunité historique : la transition énergétique qui est à même de réduire notre dépendance extérieure et notre déficit commercial. Alors qu'une relance keynésienne traditionnelle, par la consommation, génère l'achat de produits importés parallèlement à l'augmentation de la demande, aggravant ainsi la situation macro-économique.

La question du mix de production énergétique suscite des différends entre pays européens. L'Allemagne par exemple, contrairement à d'autres pays, a choisi de sortir du nucléaire. Le gaz de schiste est aussi un élément conflictuel. Dans la transition énergétique, la priorité est donnée à la maîtrise de la demande et à l'efficacité

énergétique, objectif qui fait consensus au niveau européen. Or, c'est bien en particulier à ce niveau qu'il faut agir : tant que nous n'aborderons pas les problèmes par le haut, nous ne les réglerons pas.

S'il est un message que les entreprises peuvent faire passer aux Pouvoirs publics, c'est la nécessité de mettre en place des dispositifs permettant de lancer rapidement ce type d'investissements.

Il y a urgence à maîtriser la demande d'énergie alors que les sommes consacrées à l'importation de pétrole et de gaz sont de plus en plus élevées. En outre, on n'est pas à l'abri d'un quatrième choc pétrolier. Rien ne dit que l'énergie sera toujours disponible à l'avenir à des prix raisonnables.

Il y a urgence à maîtriser la demande d'énergie alors que les sommes consacrées à l'importation de pétrole et de gaz sont de plus en plus élevées.

Les problématiques énergétiques sont de moyen et long termes. Le projet de loi sur la transition énergétique prévoit une division par deux de la consommation d'énergie à l'horizon 2050, une réduction de 30 % de la consommation d'énergies fossiles d'ici à 2030 et la diversification du mix énergétique, ce qui est très bien. En revanche, personne ne croit vraiment à la possibilité d'atteindre l'objectif de faire passer la part du nucléaire de 75 % à 50 % d'ici à 2025.

Il faut profiter du débat très ouvert aujourd'hui pour envisager une politique de relance par l'investissement dans la transition énergétique, ce qui serait vertueux à la fois pour l'économie, l'environnement et l'emploi. Il est difficile de trouver un autre projet présentant autant de qualités !

Le projet de loi sur la Transition énergétique affiche de grandes ambitions mais le manque de moyens est considérable. Cela dit, une conférence bancaire et financière est prévue le 23 juin pour avancer sur ce plan. De mon côté, je remarque qu'il y a de l'argent dans le système ! Le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, a prêté 1 000 milliards d'euros aux banques européennes, en 2011 et 2012. Il s'est montré récemment prêt à leur mettre à disposition 400 milliards d'euros sous réserve qu'elles les prêtent aux PME. Mais les PME ont besoin de commandes ! Le moyen d'action le plus rapide est de lancer de grands programmes de travaux de rénovation énergétique dans le secteur public (le tertiaire public représente près de 400 millions de mètres carrés !). Dans le tertiaire privé, le risque de déclassement des bâtiments qui ne seront pas aux normes va inciter à réaliser les investissements nécessaires.

Le projet de loi sur la Transition énergétique prévoit que la Caisse des dépôts et consignations débloquera 5 milliards d'euros pour financer la rénovation des bâtiments publics. Cela dit, rien ne dit que ces 5 milliards vont être utilisés, du fait de la baisse des dotations de l'État aux collectivités, qui va les conduire à réduire le montant de leurs investissements et de leurs emprunts. Il faut donc être plus proactif, en créant notamment des obligations de rénovation. Mais on ne voit toujours pas arriver le décret obligeant les rénovations dans le secteur tertiaire.

Il faut trouver des mécanismes de financement adaptés, ce qui est une question d'ingénierie financière. Quand, en 2008 et 2009, les banques européennes ont failli déposer le bilan, des mécanismes ont pu être mis en place en l'espace d'un week-end ! Nous avons lancé un projet d'études en vue de créer une Société de financement de la transition énergétique (SFTE) pour financer les travaux dans les bâtiments publics. Il faut une volonté politique forte, un sentiment d'urgence. Or une urgence, ça se décrète. La période est aux *crash programs* !

La France est un pays très centralisé, en particulier en matière d'énergie : dans le gaz, le pétrole et l'électricité existent trois grandes entreprises, avec des situations de pouvoir et de quasi-monopole. Il faut aller vers la décentralisation de manière progressive. Pourquoi le Débat national sur la transition énergétique a-t-il tant donné envie de parler de territoires ? Car la transition énergétique fait passer d'une réflexion sur la production d'énergie à une réflexion sur les usages et la consommation d'énergie. Il ne sera pas possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre sans diminuer la consommation d'énergie, ce qui ne se fait pas de manière centralisée. Du fait de la diversité des bâtiments ainsi que des contextes sociologiques, économiques et climatiques, ce n'est pas au niveau central que les décisions pourront être prises. À l'évidence, il faut commencer par agir sur les bâtiments anciens, mal conçus, chauffés au fioul. Le pétrole est le problème numéro 1 en termes de dépendance énergétique, de facture et d'émissions de gaz à effet de serre.

En matière de transports, il n'est plus nécessaire aujourd'hui de mettre en place de grandes voies autoroutières ou des LGV (Lignes à grande vitesse). Ce sont des solutions de mobilité, de parking..., qui sont à présent nécessaires, c'est-à-dire des éléments qui s'organisent au niveau local.

Concernant les énergies renouvelables, on parle beaucoup de solaire et d'éolien, en se moquant de l'Allemagne, qui a vu le prix de son électricité augmenter. Outre-Rhin, les opérations locales liées à la biomasse et aux réseaux de chaleur ont en tout cas très bien fonctionné, grâce à la décentralisation des banques et des régies, ce qui n'existe pas en France. Pour les enjeux de biomasse, l'échelon local est très important, notamment pour la mise à disposition de la matière première. En revanche, la gestion des tarifs et des mesures d'incitation peut se faire depuis Paris.

Je doute de la possibilité de passer rapidement à un modèle énergétique entièrement décentralisé car nous aurons besoin pendant encore longtemps de pétrole et de gaz, énergies dont le transport se gère de manière centralisée. Pour ce qui est du nucléaire, l'administrateur général du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) Bernard Bigot a estimé que la part de 50 % dans la production électrique ne pourrait être atteinte qu'en 2050. L'énergie nucléaire présente différents avantages. Le kWh nucléaire est compétitif à ce jour. Sa réduction doit se faire progressivement tant pour des raisons économiques que sociales et écologiques.



Le projet de loi prévoit une PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie), ce qui me semble être une très bonne chose. Avant de programmer des investissements, il faut réfléchir aux évolutions de la demande. Une PPE est donc préférable à une PPI (Programmation pluriannuelle des investissements). Mais la manière dont elle fonctionnera ne paraît pas encore définie dans les détails.

J'ai commencé par évoquer le financement et je termine par ce sujet clé. Le problème des sociétés de tiers-financement est que beaucoup de travaux ne peuvent pas être remboursés par les économies d'énergie générées. Il faut donc à mon sens aborder le problème par le haut, en faisant notamment appel à la banque européenne d'investissement ou à des fonds de garantie publics. Les fonds devront être injectés au bon niveau, c'est-à-dire celui des régions.

Pour conclure, je reviens sur mon principal message : l'Europe est en manque de vision et de projets donnant du sens et de l'activité. La transition énergétique est le meilleur projet qui soit au niveau européen. Les entreprises qui en bénéficient doivent se mobiliser pour que les moyens soient mis en œuvre dans ce domaine.

